



LISTE des délibérations du Conseil Municipal Séance du vendredi 14 OCTOBRE 2022

Affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le 14 octobre 2022, les membres du Conseil municipal de la Commune de Samois-sur-Seine, se sont réunis à 20h00 en salle des mariages, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 22 septembre 2022, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents (11) :

M. CHARIAU Michel, maire.

M. DILLON Sébastien, Mme BEURTHEY Rolande, M. ABADIA Charly, Mme DENIOT Muriel, adjoints.

M. MONTEL Denis, Mme BICHON-LHERMITTE Françoise, Mme BILLARD Joëlle, M. JÉRÔME Sylvain, Mme MICHAT Anne-Sophie, Mme DAOULATIAN Nathalie.

Absent ayant donné pouvoir : Mme MAHIAS Anne (pouvoir à M. CHARIAU Michel), Mme DELACOURCELLE Astrid (pouvoir à M. ABADYA Charly), M. MORFAUX Patrick, (pouvoir à M. DILLON Sébastien), Mme EHRHARDT Caroline (pouvoir à Mme DAOULATIAN Nathalie).

Absents : M. FERONE Georges, M. DUMARCHÉ Éric, Mme DUBOIS Danièle, Mme BOURGUIGNON Marie-Françoise.

Secrétaire de séance : M. ABADYA Charly

2022-10-01 -Renouvellement des conventions de mise à disposition des locaux et équipements municipaux avec l'association du Foyer Django Reinhardt, l'Association Sportive Samoienne et l'association Samoïs Athlétisme

Le Conseil municipal

Entendu le rapporteur en son exposé, sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les nouvelles conventions d'occupation des locaux et équipements municipaux :

- entre la commune et l'association du Foyer Django Reinhardt, pour la période du 15 octobre 2022 au 31 décembre 2022,
- entre la commune et L'association Sportive Samoienne, pour la période du 15 octobre 2022 au 15 juillet 2025,
- entre la commune et l'association Samoïs Athlétisme, pour la période du 15 octobre 2022 au 15 juillet 2025..

2022-10-02 - Création d'un poste de vacataire

Le Conseil municipal

Entendu le rapporteur en son exposé, sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

- APPROUVE la création d'un poste d'intervenant vacataire au tarif de 40 euros , sur 20 heures pour l'année scolaire 2022-2023,
- DIT que La dépense sera inscrite au chapitre 012 du budget de la commune.

2022-10-03 - Création d'un poste d'auxiliaire de puéricultrice dans le cadre du dispositif Parcours emploi compétences

Le Conseil municipal

Entendu le rapporteur en son exposé, sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

- DECIDE de créer un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences,
- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.